

Budget 2020-2021

**Accroître le potentiel de l'économie
et créer de la richesse pour tous les Québécois**

Québec, le 10 mars 2020. – Le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2020*, déposé aujourd'hui par le ministre des Finances, M. Eric Girard, permet au gouvernement de poursuivre le travail amorcé pour accroître le potentiel de l'économie et créer davantage de richesse pour tous les Québécois et Québécoises en agissant sur plusieurs fronts. Des investissements importants sont notamment prévus en éducation, une priorité du gouvernement et un pilier du développement économique.

Dans les cinq prochaines années, le gouvernement mettra en œuvre des initiatives totalisant plus de 5,8 milliards de dollars et visant notamment :

- à faire de l'éducation un vecteur de richesse;
- à remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois;
- à dynamiser et à faire rayonner la culture québécoise;
- à améliorer la compétitivité de nos entreprises.

L'éducation comme vecteur de richesse

Le gouvernement confirme à nouveau l'importance de l'éducation en tant que vecteur de création de richesse en haussant les dépenses en éducation et en enseignement supérieur de 4,5 % pour 2020-2021. Des investissements additionnels de près de 1,5 milliard de dollars sont ainsi prévus d'ici cinq ans, dont 817 millions de dollars pour améliorer la réussite éducative des jeunes et 550 millions de dollars pour accroître le nombre de diplômés collégiaux et universitaires.

Concrètement, 350 nouvelles classes de maternelle 4 ans seront ajoutées, pour porter le total à 1 010 classes, donnant à des milliers d'enfants la chance d'entreprendre leur parcours scolaire plus tôt et dans un environnement stimulant. Le gouvernement a pour objectif d'atteindre 2 600 classes d'ici quatre ans.

Le gouvernement agit également pour mieux soutenir et accompagner les élèves dont les besoins ne peuvent être satisfaits en classe ordinaire, en ajoutant au moins 150 nouvelles classes spécialisées. Le gouvernement, dans le budget 2020-2021, prévoit aussi des investissements de 126 millions de dollars pour embaucher de nouvelles ressources afin de répondre aux besoins des élèves ayant des besoins particuliers.

Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement fait un pas de plus vers l'uniformisation des taux de la taxe scolaire en annonçant une réduction additionnelle des taux dès le 1^{er} juillet. Cette réduction additionnelle permettra aux Québécois de profiter encore cette année d'une baisse importante de taxe scolaire, tout en diminuant les iniquités de taux entre les différentes régions et en simplifiant l'administration de la taxe.

À terme, la mise en place du taux unique de taxe scolaire permettra au propriétaire d'une résidence de 275 000 \$ située à Montréal d'épargner une somme de 182 \$ par rapport à 2018. Pour cette même résidence située en Mauricie ou au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la réduction de taxe scolaire s'élèvera à 509 \$.

Lors de la mise à jour économique de l'automne dernier, le gouvernement a annoncé le retour au tarif unique pour les services de garde subventionnés, ce qui a permis à des milliers de parents québécois d'éviter de payer une contribution additionnelle pour la garde d'enfants. Afin de permettre à encore plus de familles de bénéficier de ce tarif, le gouvernement prévoit un investissement additionnel de 339 millions de dollars sur cinq ans. En tout, ce seront 6 000 places qui s'ajouteront aux quelque 235 000 places subventionnées déjà offertes. Ces nouvelles places seront disponibles d'ici deux ans.

Une somme record pour dynamiser et faire rayonner la culture québécoise

Le secteur culturel contribue de façon importante au développement économique et au rayonnement du Québec. Dans ce contexte, le budget 2020-2021 prévoit des investissements additionnels records de 407 millions de dollars d'ici cinq ans pour promouvoir davantage la spécificité culturelle du Québec et favoriser son essor.

Concrètement, ces investissements visent à :

- stimuler l'ambition et l'innovation culturelles;
- appuyer davantage l'industrie de la musique;
- mettre en place des infrastructures culturelles dans les régions.

Cela se traduit notamment par un soutien renforcé à la production télévisuelle et cinématographique. De plus, afin d'aider l'industrie musicale à s'adapter aux transformations des modèles d'affaires amenées par l'arrivée des plateformes de diffusion en continu et l'ouverture aux marchés internationaux, le gouvernement entend bonifier le crédit d'impôt pour la production d'enregistrements sonores et le crédit d'impôt pour la production de spectacles.

Des mesures fiscales pour encourager l'investissement et l'innovation

Afin d'offrir un environnement d'affaires propice à la modernisation des entreprises et à l'attraction de projets d'investissement majeurs, le gouvernement met en place un nouveau crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i). Cette mesure, qui représente un investissement de 526 millions de dollars sur cinq ans, vise notamment à accélérer la transformation numérique des entreprises québécoises et à optimiser leurs modèles d'affaires. D'ici 2025, elle soutiendra plus de 10 000 entreprises annuellement et propulsera des investissements totalisant jusqu'à 1,3 milliard de dollars.

Le budget 2020-2021 prévoit également l'instauration de la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI), à laquelle près de 15 000 entreprises seront admissibles. Cette déduction soutiendra la commercialisation d'innovations québécoises représentant des revenus annuels de plus de 2,4 milliards de dollars. Signalons qu'à la suite de l'introduction de la DICI, les sociétés développant et commercialisant au Québec une propriété intellectuelle bénéficieront du taux d'imposition le plus compétitif en Amérique du Nord.

Une croissance économique remarquable et une hausse du niveau de vie

L'économie du Québec a progressé de 2,8 % en 2019, une performance remarquable et supérieure à celles du Canada et de l'Ontario. Cette hausse de l'activité économique a favorisé l'amélioration du niveau de vie des Québécois et une réduction de l'écart nous séparant de l'Ontario à ce chapitre. La croissance économique devrait demeurer forte en 2020 et s'établir à 2,0 %.

De plus, le gouvernement confirme que l'objectif de réduire le poids de la dette brute à 45 % du PIB est atteint six ans plus tôt que prévu. L'objectif de réduire la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB devrait être atteint, quant à lui, au 31 mars 2023, soit trois ans plus tôt que prévu. La réduction du poids de la dette permettra notamment au Québec d'améliorer le financement des services publics et d'investir davantage dans les infrastructures ainsi que de faire face à tous les défis économiques.

Citation :

« Ce deuxième budget réitère l'engagement de notre gouvernement à l'égard de l'éducation, qui constitue un pilier du développement économique et social du Québec et un vecteur de richesse. Des services d'éducation de qualité, de la petite enfance aux études supérieures, sont indispensables pour assurer une croissance économique durable et former des travailleurs qualifiés. Nous agissons également sur plusieurs autres fronts, dont l'innovation et l'investissement des entreprises, pour accroître le potentiel de l'économie et créer davantage de richesse pour tous les Québécois et Québécoises. »

Eric Girard, ministre des Finances du Québec et ministre responsable de la région de Laval

Lien connexe :

Tous les détails du budget 2020-2021 :

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2020-2021>.

– 30 –

Source : Fanny Beaudry-Campeau
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
418 576-2786



